



*Commune des Aviron*

Extrait N° 8 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 18 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**22 DEC. 2020**

que la convocation du Conseil a été faite le **09 décembre 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **28**.

Pour le Maire absent,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

  
Alphonse HOARAU

**Présents :** M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – M. Jean Max ROPAUD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE.

**Procurations :** M. Régis BOURDIL a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN (à l'exception de l'affaire n° 12) – Mme Christine BARET a donné mandat à M. Frédo FERRERE.

**Absent :** M. Paul FORT.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

❖ *Mme Lise Marie DANDIN est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 2.*

& &  
&

**AFFAIRE N° 8 /**

**Réalisation du Centre Technique Municipal**

- Financement complémentaire du Conseil Départemental

*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle – 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Le Maire porte à la connaissance du Conseil que suite au lancement de la consultation pour la réalisation du centre technique, il s'avère que les offres sont largement supérieures à l'estimation du maître d'œuvre. La commission spécifique chargée de l'examen des offres a décidé d'entamer une négociation sur plusieurs lots. Toutefois, il n'apparaît pas envisageable d'atteindre les montants estimatifs des lots.

A titre indicatif, pour l'ensemble des lots, la maîtrise d'œuvre est sur une enveloppe de 1 577 994,45 euros TTC. Les entreprises sont sur un montant global de 1 946 696,64 euros.

Au vu de cette sous-estimation, le Maire a sollicité le Conseil Départemental pour un financement complémentaire exceptionnel.

Le cofinancement du Conseil Départemental est de 200 000 euros.

Le nouveau plan de financement de l'opération devient :

Coût du Projet HT	100 %	1 794 190,45 €
<b>Financement HT</b>		
Part Région Réunion	32,80 %	588 532,70 €
Etat DSIL 2020	39,01 %	700 000,00 €
Part Conseil Départemental	11,15 %	200 000,00 €
Part Commune	17,04 %	305 657,75 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le nouveau plan de financement du Centre Technique Municipal ;
- Approuver la convention de financement exceptionnel du Centre Technique Municipal à intervenir avec le Conseil Départemental ;
- Le cas échéant, à autoriser le Maire et en son absence, le premier adjoint à signer le document contractuel correspondant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau plan de financement du Centre Technique Municipal ;
- Approuve la convention de financement exceptionnel du Centre Technique Municipal à intervenir avec le Conseil Départemental ;
- Le cas échéant, autorise le Maire et en son absence, le premier adjoint à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Pour le Maire absent  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Alphonse HOARAU

